

Mlle MACPHAIL: Il est temps qu'il le fasse.

M. ADSHEAD: M. Baldwin a dit au Canada d'aller lentement, car nous avons bien le temps d'attirer chez nous le genre d'immigrants qu'il nous faut. Je m'oppose à la dépense de deux millions de dollars, comme nous l'avons fait, l'an dernier...

Mlle MACPHAIL: Trois millions.

M. ADSHEAD: ...pour induire les immigrants à venir ici. Voici ce qu'écrit, sur ce sujet, le *Leeds Mercury* d'Angleterre:

On n'obtiendra pas de succès en élaborant des projets considérables d'aide aux immigrés. Il se peut qu'il soit bon d'aider ces gens, mais le meilleur immigrant est celui qui est persuadé qu'il réussira mieux dans un autre pays et qui consent à faire un effort pour s'y rendre.

Ce n'est pas en dépensant un ou deux millions de dollars pour induire les gens à venir s'installer ici que le Canada peuplera les régions lointaines de son territoire. Ce n'est pas de cette façon que l'Est a été colonisé, pas plus que l'Ouest. Les immigrants doivent venir au Canada volontairement et posséder les renseignements voulus. Le ministère de l'Immigration a récemment publié un atlas qui montre le colon dans l'état le plus louable et le plus digne d'éloges. Tout d'abord, il possède une hutte; peu à peu, il produit une petite récolte, puis une récolte plus considérable et, enfin, il a une maison superbe.

Mlle MACPHAIL: Il n'a jamais de gelée, par hasard?

M. ADSHEAD: Mais, on oublie de dire que la récolte peut être détruite par la gelée, ou par l'un de ces malheurs qui rendent l'agriculture rebutante. Ce n'est pas là une façon loyale d'exposer la question. On devrait faire voir aux futurs immigrants l'autre côté de la médaille. On devrait leur dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

Passons à un autre aspect de la question, c'est-à-dire au genre d'hommes qu'il nous faut. Nous admettrons tout homme en santé, fort et possédant assez d'argent. A Calgary, cette année, nous avons eu des criminels qui, avons-nous appris, avaient commis les mêmes délits dans leur pays avant de venir au Canada. Rappelons-nous le magistrat anglais qui a dit à un criminel amené devant lui qu'il éviterait la prison s'il voulait partir pour le Canada. Voilà un état de choses déplorable. On ne fera pas du Canada une nouvelle Botany Bay où l'on peut envoyer les criminels d'Angleterre ou d'ailleurs, pour s'en débarrasser.

Je ne veux pas qu'on débourse tant d'argent pour induire les gens à venir au Canada. On devrait consulter les provinces sur ces questions, mais il semble qu'elles ne puissent

[M. Adshead.]

s'en occuper. On laisse les immigrants se tirer d'affaires eux-mêmes, et on devrait leur parler des ennuis et des difficultés aussi bien que des choses agréables. Ce qu'il nous faut c'est des gens de la catégorie de ceux qui viennent ici de leur propre initiative et qui sont disposés à faire face aux difficultés aussi bien qu'à jouir des succès.

(La motion de M. Cayley est adoptée.)

Sur motion du très honorable Mackenzie King, appuyé par l'honorable M. Robb, il est ordonné que l'adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie du Conseil privé.

FIXATION DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre se formera en comité, à sa prochaine séance, pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

FIXATION DE LA DISCUSSION DES VOIES ET MOYENS DU BUDGET

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

Sur la proposition de M. Mackenzie King, la séance est levée à neuf heures quarante-cinq minutes du soir.

Mardi, 12 février 1929.

La séance est ouverte à trois heures.

RAPPORT DE L'AUDITEUR GENERAL

L'hon. J. ROBB (ministre des Finances) propose:

Que le rapport de l'auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1928 et les comptes publics pour l'année financière terminée le 31 mars 1928 soient renvoyés au comité permanent des comptes publics.

(Cette motion est adoptée.)

1re LECTURE

D'un projet de loi tendant à modifier la loi du service civil (secrétaires particuliers).

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat) demande à déposer un projet de loi (bill n° 7) tendant à modifier la loi du service civil relativement aux secrétaires particuliers.